

Présents : Mmes Auguste, Engel, Fraselle et Massagor.

MM. Goëme, Plomteux et Renerte.

Excusé : M. Lhoest.

1. Approbation du PV N° 3 du 2/09/2025.

2. Difficultés de l'équipe d'arbitrage

Les responsables de l'arbitrage ont éprouvé des difficultés pour désigner les arbitres pour le mois d'octobre (surtout les journées avec 2 lieux de compétition), car il y avait beaucoup d'arbitres indisponibles ou en vacances.

3. RGPD : date de naissance sur les F5 :

Un club souhaite supprimer les dates de naissance sur les listes de force. L'OA pense qu'elles sont nécessaires à l'identification des joueurs. Les dates de naissance restent sur les F5.

4. Désaffiliation tardive de Pierre Lhoest :

La désaffiliation est accordée, (Art. 218 du ROI, « Si les deux clubs sont d'accord, l'OA suivra leur décision »).

5. Incident lors de la 1^{ère} journée Dm2 à Verlaine :

Lors d'une rencontre opposant les équipes de Theux et Beyne, l'arbitre a été forcé d'intervenir en attribuant successivement un carton jaune, suivi d'un carton rouge, et ensuite jaune et rouge à l'encontre d'une joueuse de l'équipe de Beyne.

La Présidente de l'OA adressera un courrier accompagné du rapport d'arbitrage au Président de la commission de discipline.

6. D5 : Premières suggestions qui pourront être proposées lors de l'AG de mai 2026

Adapter le code de jeu actuel spécifiquement pour la D5

Le championnat se déroulera comme dans les autres divisions.

Les 2 dernières équipes de chaque D4 descendront d'office à l'issue de la saison 2025 – 2026.

Le filet sera réglé à la hauteur du championnat dames (2,24 m.).

Possibilité de servir à l'intérieur du terrain sans demande préalable.

En cas de suppression d'équipe dans un club, ce sera toujours l'équipe la plus basse du club sans que ce soit jamais la D5.

Suppléances possibles dans les 2 sens, si un joueur d'une équipe supérieure vient suppléer en D5, il y aura forfait mais pas d'amende.

7. Courrier : Néant

8. Divers :

- L'appel à candidature pour l'organisation de la finale des coupes sera envoyé dans le courant du mois d'octobre.

- Rappel aux clubs : les joueurs porteurs de protection diverses (attelles ...) devront être en possession d'une autorisation (demande de dérogation). Il sera demandé à la prochaine AG de renouveler cette dérogation pour chaque saison.

- Commande de nouvelles vareuses (avec fermeture éclair) pour l'arbitrage (stock épuisé). La trésorière s'en chargera lorsque les responsables des arbitres auront précisé les tailles nécessaires.

Rappel : la tenue des arbitres est constituée d'un tee-shirt ou d'un sweat **rouges**.

- Les arbitres ont des difficultés de voir si le ballon touche ou passe derrière l'antenne opposée, pourrait-on demander au marqueur de faire un signe à arbitre ? Réponse : C'est assez délicat car tout dépend de la "qualité" du marqueur, encore que de toute façon la décision revient à l'arbitre qui est le seul "maître à bord".

Prochaine réunion de l'OA le mercredi 26 novembre à 10H00 à Montegnée.

Alice Auguste
Présidente

Christine Fraselle
Secrétaire